

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du mercredi 14 mars 2018

Présents : Raymond BONNEFILLE, Josiane GRANET, Julien GAUCHARD, Jean-Claude MANCHON, Max GALLON, , Sonia STENGEL

Absents excusés : Emmanuel OREAL, Jérôme FRERY, Chloé GATHELIER

Procuration : Jérôme FRERY donne pouvoir à Raymond BONNEFILLE, Chloé GATHELIER donne pouvoir à Sonia STENGEL

Date de convocation : 2 mars 2018

Secrétaire de séance : Jean-Claude MANCHON

Début de la séance : 20H00

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Ordre du jour :

1) Acquisition des parcelles de M. et Mme Varennes

M. le Maire indique que M. et Mme Varennes ont décidé de vendre les terrains dont ils sont propriétaires à Belvezet. Aucun acquéreur ne s'est manifesté (SAFER). La surface à la vente est de 18 395 m². La proposition d'achat de la commune est de 0,10 € le m² soit 1 839,50 €. Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Approuvé à la majorité

Résultat du vote : 5 voix pour / 3 abstentions

2) Climatisation de la mairie : approbation du devis d'Olivier Service

M. le Maire présente à l'assemblée le devis d'Olivier Service d'un montant de 2 603,88 € pour l'installation de la climatisation réversible dans la salle du conseil. Il précise que cette installation rendra les locaux de la mairie autonomes en matière de chauffage par rapport à l'actuelle chaudière à mazout qui ne sera plus utilisée que par la médiathèque devenue intercommunale au 1^{er} janvier 2018.

Approuvé à l'unanimité.

3) Biodiversité :

a. Opération Jachères fleuries avec la Communauté de Communes Pays d'Uzès

b. Mise en culture de parcelles

M. le Maire fait part à l'assemblée de deux opérations en faveur de la biodiversité :

- participer aux jachères fleuries initiées par la communauté de communes Pays d'Uzès qui consiste à semer un hectare de jachères fleuries. M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe à cette opération depuis plusieurs années. Prise en charge financière de la CCPU : le travail de l'agriculteur pour 300 €/ hectare. Les semences sont achetées par la commune.

- mettre en culture des parcelles en collaboration avec l'association « Abeille et Sagesse » dans le cadre de l'opération « Je fleuris ma commune ». La surface semée pourra représenter jusqu'à 3 hectares, ceci en fonction des graines mise à disposition par l'association.

Approuvé à l'unanimité

4) Aménagement de sécurité : approbation du devis du bureau d'études INECO

M. le Maire indique à l'assemblée que des travaux d'aménagement de sécurité sont envisagés pour la traversée du village notamment au niveau de la salle polyvalente. Le bureau d'études INECO propose de réaliser un état des lieux, d'établir un diagnostic avec proposition d'aménagement et de signalisation pour la mise en sécurité ainsi que le montage du dossier de demande de subvention « amendes de police ». Le montant de ces prestations s'élève à 1 440,00 € TTC.

Sonia Stengel dit que la secrétaire de mairie à signaler qu'elle pouvait faire elle-même le travail.

Approuvé à la majorité.

Résultat du vote : 6 voix pour / 2 voix contre

5) Proposition d'emprunt du Crédit Agricole du Languedoc

M. le Maire indique à l'assemblée l'ensemble des projets à prévoir sur la commune :

Projets	Estimation
Aménagement de la salle polyvalente en café de pays	250 000,00 €
Construction d'une mairie de plain-pied accessible aux personnes à mobilité réduite en remplacement de la mairie actuelle	250 000,00 €
Nouvelle salle polyvalente	450 000,00 €
Calibrage de 2 ponts	100 000,00 €
Ancienne église et ses abords	500 000,00 €
Le Castellans	Non chiffré
	1 550 000,00 €

M. le Maire indique à l'assemblée que ces projets pourraient être financés par un emprunt d'un million en tenant compte de l'obtention de subventions de 30% du montant des projets. Il présente la proposition du Crédit Agricole du Languedoc établie le 15 février 2018 sur une base de 1,2 million. En retenant les taux proposés, un emprunt d'1 million sur 20 ans au taux de 1,83 % représenterait une annuité de 60 158 €.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les revenus des parcs photovoltaïques ont représenté en 2016 des recettes de 128 000 € et en 2017 des recettes de 123 000 €. Ces recettes concernent les 3 premiers parcs (30 hectares). A partir de 2018, les recettes sont augmentées des loyers des parcs Belvesol 4 et 5 (50 hectares). Déduction faites des frais de garderie ONF et des 20% consacrés à la biodiversité, M. le Maire estime que les revenus liés au parcs photovoltaïques vont représenter 160 000 € annuel net.

Etant donné ce qui précède M. le Maire indique qu'il faudrait pouvoir consulter d'autres banques sachant que les taux peuvent augmenter. M. le Maire demande en conséquence au conseil municipal de lui donner l'autorisation de continuer à faire des recherches auprès des banques.

Julien Gauchard demande le pourquoi de cette question à l'ordre du jour si on doit demander à d'autres banques. Le Maire lui répond que c'est pour savoir si on continue ou pas. M. Gauchard en conclut qu'aucun contrat ne sera encore signé.

Sonia Stengel pense que c'est un principe qui va à l'envers. Elle fait remarquer que la commune n'a aucun devis sur rien. Elle indique : « En 2 ans, nous sommes sur rien. Moi je fais des bonds » Elle relit la proposition du Crédit Agricole et dit au maire « tu nous dis le contraire de ce qui est écrit ».

(note du secrétaire de séance : étant donné les discours incohérents et brouillons de la part des intervenants, arrêt des notes).

Le maire reprend la parole et affirme : « le sens du vote d'aujourd'hui est que vous me donniez l'autorisation de continuer à faire des recherches auprès des banques. C'est le sens du point 5 de l'ordre du jour ».

Sonia Stengel : « Je pense qu'il faut avoir des devis et les terrains. Je suis contre, par contre, le café de pays ».

Le conseil municipal à la majorité, donne au maire son accord pour continuer à interroger les banques afin d'obtenir des conditions pour un emprunt d'un million.

Résultat du vote :

6 voix pour / 2 abstentions

6) Renouvellement du contrat d'avenir de Gaël Oréal

Le contrat Emploi d'Avenir de Gaël Oréal se termine le 31/03. Le conseil municipal décide de le renouveler. Approuvé à l'unanimité.

7) SIRP Soleyron Brugas Seynes : modification des statuts

Le Maire indique à l'assemblée que la construction d'une nouvelle école prise en charge par la commune de Vallabrix entraîne une évolution du périmètre et des compétences de l'EPCI pour la prise en charge de l'espace cantine scolaire. Une adjonction de compétences du SIRP serait à notifier de la façon suivante :

- Article 4 : Objet

A ajouter : investissement pour la construction d'une cantine scolaire

- Article 7 : recettes

A ajouter : recettes relatives à la construction d'une cantine scolaire

- Article 8 : dépenses

A ajouter : dépenses relatives à la construction d'une cantine scolaire

Refus à l'unanimité,

8) Taxe d'aménagement : actualisation de la délibération du 13 octobre 2011

La délibération d'instauration de la taxe d'aménagement prise en 2011 faisait référence au Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune. Entretemps, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été mis en place et approuvée le 06/08/12. Une mise à jour de la délibération visant le PLU doit donc être effectuée.

Approuvé à l'unanimité

9) Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : désignation du correspondant de la commune

Josiane Granet est désignée correspondante de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

10) Droits de préemption urbain :

a. Parcelle B 1043 – Le Grès

b. Parcelles B 815, 816, 1205 – Le Plus Haut Mas

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

11) Motions :

Le maire propose d'adresser aux communes adhérentes au SICTOMU les motions suivantes :

a. Déchets verts

La gestion des déchets verts pose de nombreux problèmes au niveau de nos villages. Les déchets verts circulent sur les routes jusqu'aux déchetteries au lieu d'être traités sur place. Souvent les particuliers les brûlent, bravant la loi. Les professionnels en font de même ou les jettent en garrigue pour éviter de payer leur traitement. L'ensemble pollue un maximum. Et les communes ne savent plus quoi faire. Face à un problème général nous demandons au SICTOMU de se saisir de cette situation afin de trouver et mettre en place des solutions adaptées pour tous.

b. Pneus

Ils roulent certes mais sont souvent abandonnés un peu partout. Les vendeurs n'acceptent que les pneus changés chez eux, malgré la loi. Aussi nous en rencontrons souvent, isolé ou en nombre. Ils gâchent nos paysages et polluent lentement mais sûrement. Chaque commune cherche des solutions plus ou moins bancales, souvent onéreuses. Nous savons que dans d'autres départements la récupération est organisée, pourquoi pas chez nous. Face à un sujet collectif, organisons des solutions collectives pour ces pneus. Que notre SICTOMU mette en place la récupération des pneus usagés, tel est notre vœux.

c. Ramassage des ordures ménagères à la levée et au poids

Actuellement la TEOM est basée sur la valeur locative des logements. Ce système d'un calcul facile est complètement aberrant. En effet il n'est en aucun cas incitatif vers une diminution drastique des déchets. Au contraire il encourage le "je m'enfoutisme". Nous sommes invités à trier nos déchets par divers moyens - colonnes différenciées, composteurs, poules... - mais nous ne voyons pas arriver de décisions politiques de compensation. Dans d'autres régions, d'autres modes de calcul sont appliqués et connaissent un succès certains. Il s'agit de la facturation poids-levées qui a fait ses preuves de la limitation des déchets. Nous demandons qu'une telle facturation soit étudiée en vue de son application.

Fin du conseil : 21H35

Le secrétaire, Jean-Claude MANCHON

